

Epreuves d'accès au cycle préparatoire au Troisième concours
RAPPORT DU JURY
Session 2017

En préalable, les membres du jury relèvent la grande qualité de l'organisation administrative, tant pour la transmission des copies - le système de tablette est fiable et pratique - que pour le déroulement des oraux ou l'accueil des candidats. La garantie de la bonne tenue des épreuves et du temps nécessaire aux oraux et aux délibérations a ainsi été pleinement assurée. Enfin, l'intervention d'un spécialiste du recrutement a permis d'optimiser les entretiens et prendre conscience des biais qui peuvent affecter l'évaluation du jury.

Le jury souligne donc la grande implication de chacune des personnes chargées de l'organisation des épreuves.

I) L'épreuve écrite

1*) nature de l'épreuve

Elle consiste en une composition d'une durée de quatre heures sur un sujet d'actualité politique, économique, sociale ou internationale.

Les candidats ont composé sur le sujet suivant : « *Qu'est-ce qu'une crise ?* ».

L'épreuve écrite s'est déroulée le mardi 28 mars 2017 dans 12 centres d'examens. Sur les 73 candidats inscrits, 52 candidats se sont présentés pour un nombre de places offertes de 33, soit un taux d'absentéisme de 28,80%. À titre de comparaison : en 2016 sur les 103 candidats inscrits, 72 s'étaient présentés, soit un taux d'absentéisme de 30%. En 2015 le nombre de candidats ayant effectivement composé avait été de 59 pour un total de 100 candidats, soit un taux d'absentéisme de 41%.

2*) remarques :

Quelques copies présentent des défauts dirimants : orthographe, défauts de plan... mais elles sont très peu nombreuses. Outre les très rares copies véritablement hors-jeu, les principaux défauts relevés étaient l'absence totale de plan - introduction, exposé du contexte - l'utilisation d'un vocabulaire inapproprié à l'exercice parce que trop familier ou commun et, inversement, des propos trop « jargonneux » ainsi que l'usage d'exemples hors sujet. Mais d'une manière générale, on trouve des plans classiques, des copies rédigées convenablement, une présentation claire.

La durée de l'épreuve est adaptée à la rédaction complète de la dissertation.

Sur le fond, le sujet incitait à une réflexion large, souvent restreinte par les copies à sa seule dimension économique ou sociale, centrée sur la société française contemporaine, illustrée uniquement par des exemples d'actualité tirés de la politique et souvent de la politique nationale.

Sans attendre des réflexions trop ambitieuses, on pouvait espérer des propos plus diversifiés sur les causes des crises, les cycles économiques, les nationalismes face à la mondialisation et, à l'inverse des exemples concrets tirés du terrorisme, de la montée des extrémismes politiques, de l'abstentionnisme électoral, du chômage ou de la paupérisation, de l'histoire (comme la chute des empires au XIX^e siècle), des flux migratoires, de la désertification rurale, du système boursier, du logement, de la démographie, etc.. Trop peu de copies envisagent par exemple la crise de la construction européenne, peu font référence à la crise de 1929, très peu citent la crise

des *subprimes*, et rares sont celles qui cherchent des références philosophiques, littéraires ou historiques - pourtant faciles à mobiliser - ou n'évoquent, même rapidement, les crises personnelles (adolescence, *burn out* des salariés...) susceptibles d'illustrer la notion de crise.

Les copies les mieux notées ont été celles qui problématisaient le sujet en fonction des différents contextes, qui en développaient à la fois une analyse dynamique et une approche pragmatique, par des propositions concrètes de « sorties de crise » ou des exemples inspirants. Il convient donc de rappeler que le libellé d'une question appelle une ou plusieurs réponses mais aussi d'inviter les candidats à diversifier les approches quand le sujet est large.

3°) résultats

La barre d'admissibilité a été volontairement fixée en 2017 à 8,5/20 (inférieure à celle fixée à 9/20 en 2016 et en 2015) pour ne pas pénaliser trop de candidats, même si leurs chances apparaissaient limitées.

28 candidats ont ainsi été déclarés admissibles sur les 52 présents aux écrits (soit 53,80%). Pour comparaison, en 2016, 30 candidats avaient été admissibles sur 72 présents aux écrits, soit 41% contre 45% en 2015.

Les candidats admissibles se composent de 50% de femmes (43,30 % en 2016 et 37,03% en 2015) et de 50% d'hommes (56,70% en 2016 et 62,97% en 2015). La moyenne d'âge s'élève à 37 ans (39,5 en 2016 et 38,9 ans en 2015) pour des candidats âgés de 30 à 52 ans (de 27 à 59 ans en 2016).

II) - L'épreuve orale

1°) Nature de l'épreuve

Il s'agit d'un oral de motivation, non de connaissances, d'une durée totale de 30 minutes. Le jury s'est donc astreint à ne poser, que de façon très marginale, des questions de culture générale rattachables à des lieux ou faits évoqués par le candidat lui-même.

En début d'entretien, il a été rappelé par le Président à chaque candidat :

- le déroulé prévisionnel de l'entretien : le candidat disposait d'abord de 5 minutes pour présenter son parcours et ses motivations à passer le concours. Puis s'engageait un échange avec le jury permettant d'approfondir le parcours du candidat et l'expérience qu'il souhaitait mettre en avant dans son dossier ainsi que sa motivation. La dernière partie de l'échange permettait d'élargir la discussion à des questions plus ouvertes pour mieux connaître le candidat et comment il abordait des questions d'actualité ou de politiques publiques très générales ;
- qu'il n'y a pas de profil normé pour entrer dans la fonction publique, ni de « réponse attendue » aux questions posées. L'objectif de l'entretien consiste à apprécier la cohérence du parcours du candidat, sa motivation pour entrer dans la haute administration grâce à des réponses les plus personnelles possibles ;
- que le jury s'était réparti les questions en abordant chacun, et à tour de rôle, le parcours, la motivation et les questions plus ouvertes.

2°) Remarques

La durée de l'épreuve, fixée à 30 minutes, permet une bonne répartition du temps de parole entre les membres du jury.

La quasi-totalité des candidats a bien respecté le temps imparti.

Pour le reste du déroulement de l'entretien, les candidats auditionnés n'ont pas manifesté d'interrogation ou de surprise quant à son déroulement. Les modalités de l'entretien ont été clairement comprises par les candidats admissibles.

Si dans l'ensemble les candidats ont bien compris l'intérêt de mettre en valeur l'expérience acquise, il faut rappeler que la présentation du parcours ne saurait se réduire à une présentation exhaustive du CV - déjà connu du jury - selon une approche purement descriptive. Ce qui intéresse le jury est de savoir ce que les expériences du candidat lui ont apporté en termes professionnels et personnels, ce qui l'a fait progresser, mûrir et en quoi ces expériences l'ont amené, *in fine*, à souhaiter présenter le concours. Le candidat est donc appelé à mettre en exergue les compétences et qualités personnelles mobilisées à la faveur des différents postes occupés. Trop souvent les motivations donnent l'impression d'être vagues : les candidats ont parfois du mal à se projeter concrètement dans des fonctions administratives, d'encadrement, de décision, etc.

Si le jury n'attend pas, à ce stade, une connaissance approfondie de l'administration, de son organisation et de ses modalités de fonctionnement, les candidats doivent ainsi pouvoir appuyer leur motivation sur une connaissance minimale du secteur public, notamment les domaines dans lesquels ils souhaiteraient exercer. Cette connaissance fait parfois défaut et se ramène à des informations tirées de conversations, de rencontres mais non approfondies. Les grands blocs de compétences entre l'État et les collectivités locales, le fonctionnement de la justice, par exemple, doivent être au moins sommairement connus, de même que le rôle de telle ou telle administration au sein de laquelle les candidats disent souhaiter travailler.

La sincérité et le caractère personnel de la motivation des candidats à entrer dans l'administration et à passer le concours de l'ENA constituent des atouts pour convaincre le jury, y compris quand leur parcours comprend des accidents, des réorientations ou des interruptions. Beaucoup de candidats présentent ces phases comme marginales au lieu de les transformer en expériences acquises au profit de l'avenir.

D'une manière générale, les meilleurs candidats sont ceux qui font l'effort de construire leurs réponses, de les argumenter, en prenant position sur la base d'un raisonnement étayé qui permet de mettre en perspective leur avis personnel.

Au final, **les prestations sont majoritairement de bonne qualité** à l'exception, fort marginale, de quelques prestations manifestant une trop grande sûreté de soi, voire une désinvolture à l'égard du jury. Les candidats présentent des personnalités et des profils intéressants et très variés, ce qui confirme cette année encore tout l'intérêt de cette sélection permettant l'accès au cycle préparatoire.

3*) Résultats

Au terme de l'épreuve d'admission, 21 candidats ont été admis au cycle préparatoire au 3ème concours de 2017 (comme en 2016 et 18 en 2015).

Le taux de sélectivité (nombre de candidats admis/nombre de candidats ayant composé) s'élève à 40% (29,20% en 2016 et 30,5% en 2015). Le taux de sélection (nombre de candidats admis/nombre de candidats admissibles) atteint 70% (comme en 2016 et 66,6% en 2015).

La moyenne d'âge des candidats admis s'élève à 36 ans (39,5 en 2016 et 37,8 ans en 2015).

Le taux de féminisation parmi les lauréats s'élève à 52,38%.

**Rapport présenté pour le Jury par Jean-Pierre CAMBY
Directeur adjoint des services de l'Assemblée nationale
Membre du Jury des épreuves d'accès au
Cycle préparatoire au troisième concours de 2017**